



AVIS DE COURSE



4^{ème} Critérium M3 & A-Cat du Petit Lac

Versoix – 1 & 2 juin 2013

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le 4^{ème} Critérium M3 & A-Cat du petit lac, manche sélective du championnat AM3.ch – section Race (<http://www.am3.ch>) et manche sélective du circuit SACA (<http://www.saca.ch>), est organisée par le Club Nautique de Versoix (CNV).

Président du comité d'organisation
Christian Pasche, CNV, info@cpasche.ch

Président du comité de course
Didier Jombart, CNV, 079 305 37 10, djombart@hotmail.com

Jugeur
Pour la classe M3 : Association AM3.ch représenté par son président Vincent Messerli
Pour la classe A-Cat : Association SACA

En collaboration avec l'association de la classe ACVL M3 représenté par son président, M. Vincent Messerli, Av. de Chanel 39 bis, 1110 Morges, 079 410 92 45, vincent@am3.ch, <http://www.am3.ch>

En collaboration avec l'association de la classe A-Cat représenté par son président, M. Charles Bueche, Les Morels 9, 2515 Prêles, 079 330 00 70, charles@bueche.ch, <http://www.saca.ch>

2. LIEU ET DATES

2.1 Club nautique de Versoix (CNV), du samedi 1 juin au dimanche 2 juin 2013.

3. ZONE DE COURSE

3.1 Le petit lac.

4. TYPE DE PARCOURS

4.1 Des parcours de type « banane » avec bouée de dégagement au vent (dog leg).

5. REGLES

La régate sera régie par :

- 5.1 Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de l'ISAF.
- 5.2 Les règles de la classe M3 (disponibles à <http://www.am3.ch/cms/index.php/regles-de-classe>).
- 5.3 Les règles de la classe A-Cat (disponibles à <http://www.a-cat.org>).
- 5.4 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements.

6. ADMISSIBILITE

- 6.1 La régate est ouverte aux bateaux étrangers.
- 6.2 La régate est ouverte aux multicoques de la classe ACVL M3 – section Race, c.-à-d. dont le rating SCHRS est inférieur ou égal à 1.04.
- 6.3 La régate est ouverte aux multicoques de la classe internationale A-Cat.
- 6.4 Les participants doivent être membres d'un club affilié ISAF et en possession de leur licence. Une licence temporaire peut être obtenue sur place lors des inscriptions.
- 6.5 Pour les participants suisses, les directives d'admissibilité de Swiss Sailing font foi.

7. PUBLICITE

- 7.1 Les concurrents devront être en règle avec le code de publicité ISAF et les prescriptions de Swiss Sailing relative à ce code.

8. PREINSCRIPTIONS

- 8.1 La préinscription est facultative mais chaudement recommandée pour faciliter l'organisation de ce week-end de régate. Afin d'encourager les régatiers à se préinscrire, un tarif différentiel est mis en place.
- 8.2 Les préinscriptions doivent être adressées soit par le formulaire en ligne sur le site de la CNV (<http://www.cnv.ch>), ou soit en renvoyant ce formulaire par courrier à :

CNV
Club Nautique de Versoix
Chemin des Graviers
CH – 1290 Versoix / Suisse
Tel : +41 (0) 22 755 35 00 – Fax : +41 (0) 22 755 53 44
E-mail : secretariat@cnv.ch

- 8.3 Les droits de préinscription s'élèvent à :

Solitaire / Double	Montant pré-inscription
Solitaire (M3 & A-Cat)	CHF 50.-
Double (M3)	CHF 60.-

- 8.4 Le paiement doit s'effectuer auprès du CNV
CCP : 12-15563-6
EBAN : CH41 0900 0000 1201 5563 6
BIC : POFICHBEXXX
en mentionnant le nom et le prénom du skipper et le numéro de voile.

- 8.5 Délai des pré-inscriptions : le vendredi 24 mai 2013 (date du versement faisant foi).

9. INSCRIPTIONS ET CONFIRMATION DES PREINSCRIPTIONS

- 9.1 Les inscriptions peuvent être enregistrées sur place au CNV selon l'horaire du §10.1.
9.2 Les droits d'inscription sur place s'élèvent à :

Solitaire / Double	Montant inscription sur place
Solitaire (M3 & A-Cat)	CHF 70.-
Double (M3)	CHF 80.-

- 9.3 Les préinscriptions sont confirmées sur place au CNV selon l'horaire du §10.1.
9.4 Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants : « J'accepte de me soumettre aux règles de course de l'ISAF et à toute autre règle qui régit cette manifestation. Je dispose d'une assurance au tiers ».
9.5 Les instructions de course seront disponibles au moment des inscriptions.

10. PROGRAMME

- 10.1 Horaires de la régate :

Samedi 1 juin 2013	10h30 12h00 12h30 13h00 13h30 18h00 Dès 19h00	Inscriptions et remise des instructions de course Prix souvenir Forward Sailing Clôture des inscriptions Briefing A disposition du comité de course à terre prêt à naviguer Premier signal d'avertissement possible – Plusieurs courses à suivre Dernier signal d'avertissement possible Apéritif offert par le CNV Possibilité de manger sur place. Attention réservation nécessaire pour le restaurant du club nautique
Dimanche 2 juin 2013	09h00 09h30 15h00 16h00	A disposition du comité de course à terre prêt à naviguer Premier signal d'avertissement possible Dernier signal d'avertissement possible Remise des prix au plus tôt (heure indicative) Apéritif offert par Forward Sailing

- 10.2 Nombre de courses :

- Il est prévu de courir au maximum 9 courses.
- La régate sera validée si au moins 1 course valable est courue et validée.

11. DECLARATION DE JAUGE M3

- 11.1 Application de la section D des règles de classe M3 (<http://www.am3.ch/cms/index.php/regles-de-classe>).

12. DECLARATION DE JAUGE A-CAT

- 12.1 Les participants A-Cat doivent être en possession d'un certificat de jauge valable.

13. SYSTEME DE PENALITE

13.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENTS

14.1 Deux classements seront établis : un classement M3 et un classement A-Cat.

14.2 Classement M3 : le décompte des points sera établi en application de l'annexe A des RCV – A.4.1 système de points « a minima » après correction du rating (classement en temps compensé).

14.3 Classement A-Cat : le décompte des points sera établi en application de l'annexe A des RCV – A.4.1 système de points « a minima » (classement en temps réel).

14.4 Une course sera retirée à partir de 3 courses courues et validées.

15. PRIX

15.1 Les prix suivants seront attribués :

- Prix pour les trois premiers M3
- Prix pour les trois premiers A-Cat
- Quelques prix tirés au sort

16. DECHARGE DE RESPONSABILITE

16.1 Les concurrents participent à la régate à leur propre risque (règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou décès, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

17. ASSURANCE

17.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimum de CHF 2 millions et valable en compétition.

18. PLACES DE PARC

18.1 Les remorques doivent être entreposées au parking des Buissonets le long de la route Suisse (suivre les indications)

18.2 Les catamarans seront stationnés sur le terre-plein de la grue ainsi que sur le terre-plein en herbe le long du port (indications sur place).